

|                                                                                          |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page 1 sur 8                        |
|                                                                                          | Révision n°: 0                      |
| <b>ECRAN URINOIR LAGON</b>                                                               | Date : 17/08/2026                   |
|                                                                                          | Remplace la fiche :<br><b>20508</b> |

## **Fournisseur**

### **IPC**

10, quai Malbert  
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France  
Tél. 02.98.43.45.44  
ipc@groupe-ipc.com

## **RUBRIQUE 1 : Identification du mélange et de la Société**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : **ECRAN URINOIR LAGON**

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Désodorise durablement et protège les urinoirs**

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS**

Voir fournisseur.

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Contactez le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.  
Contactez le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.  
Contactez le +34.91.562.04.20 (Centre Antipoison) pour l'Espagne.

### **1.5. Autre information**

Réservé à un usage professionnel.

## **RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations**

Non classé.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

**Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations**

Non classé.

### **Phrases EUH**

EUH208 : Contient cinéole. Peut produire une réaction allergique.  
EUH208 : Contient 3,7-diméthyl-octane-3-ol. Peut produire une réaction allergique.  
EUH210 : Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### **2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.  
Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.  
Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.  
En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

## **RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants**

### **3.1. Substances**

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

### **3.2. Mélanges**

#### **Composition**

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008, qui ont une limite d'exposition professionnelle assignée, qui sont classifiées comme PBT/vPvB ou qui figurent sur la liste des substances candidates :

| Identification                                                 | Nom                                | Classification                            | %     |
|----------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------------|-------|
| CAS : 18479-58-8<br>EC : 242-362-4<br>REACH : 01-2119457274-37 | 2,6-DIMETHYLOCT-7-ENE-2-OL         | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319 | 1-10  |
| CAS : 88-41-5<br>EC : 201-828-7                                | ACETATE DE 2-TERT-BUTYLCYCLOHEXYLE | Aquatic Chronic 2, H411                   | 1-2.5 |

## **IPC**

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

|                                                                                          |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page 2 sur 8        |
|                                                                                          | Révision n°: 0      |
| <b>ECRAN URINOIR LAGON</b>                                                               | Date : 17/08/2026   |
|                                                                                          | Remplace la fiche : |
|                                                                                          | <b>20508</b>        |

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants (suite)

| Identification                                                                       | Nom                     | Classification                                                                      | %       |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| INDEX : 607-023-00-0<br>CAS : 108-05-4<br>EC : 203-545-4<br>REACH : 01-2119471301-50 | ACETATE DE VINYLE       | Flam. Liq. 2, H225<br>Acute Tox. 4, H332<br>STOT SE 3, H335<br>Carc. 2, H351<br>[1] | 0,1 - 1 |
| CAS : 470-82-6<br>EC : 207-431-5<br>REACH : 01-2119967772-24                         | CINEOLE                 | Flam. Liq. 3, H226<br>Skin Sens. 1B, H317                                           | 0.1-1   |
| CAS : 78-69-3<br>EC : 201-133-9<br>REACH : 01.2119454788-21                          | 3,7-DIMETHYLOCTANE-3-OL | Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Skin Sens. 1B, H317                    | 0.1-1   |

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans cette rubrique, voir la rubrique 16.

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail

### RUBRIQUE 4 : Premiers secours

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### En cas d'inhalation

Si la respiration s'arrête, consulter un médecin d'urgence. Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

##### En cas de projections ou de contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

##### En cas de contact avec la peau

Retirer les vêtements souillés.

##### En cas d'ingestion

Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

#### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool et pulvériser de l'eau.

##### Moyens d'extinction inappropriés

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Risques particuliers

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Rafrâichir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent.

|                                                                                          |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page 3 sur 8                        |
|                                                                                          | Révision n°: 0                      |
| <b>ECRAN URINOIR LAGON</b>                                                               | Date : 17/08/2026                   |
|                                                                                          | Remplace la fiche :<br><b>20508</b> |

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

### Équipement de protection anti-incendies

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir la rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales:

Pour la protection personnelle se reporter à la rubrique 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression.

Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.

Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin.

Conserver les containers entre 5 et 35°C, dans un endroit sec et bien aéré. Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

### 7.3. Utilisation finale particulière

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| Acétate de vinyle (108-05-4) |                                          |      |
|------------------------------|------------------------------------------|------|
| France                       | VME (mg/m <sup>3</sup> )                 | 35.2 |
| France                       | VME (ppm)                                | 10   |
| France                       | VLE (mg/m <sup>3</sup> )                 | 17.6 |
| France                       | VLE (ppm)                                | 5    |
| Belgique                     | Valeur seuil (ppm)                       | 10   |
| Belgique                     | Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )        | 35.2 |
| Belgique                     | Valeur courte durée (ppm)                | 5    |
| Belgique                     | Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> ) | 17.6 |

|                                                                                          |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page 4 sur 8        |
|                                                                                          | Révision n°: 0      |
|                                                                                          | Date : 17/08/2026   |
|                                                                                          | Remplace la fiche : |
| <b>ECRAN URINOIR LAGON</b>                                                               | <b>20508</b>        |

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

| Acétate de vinyle (108-05-4) |                             |      |
|------------------------------|-----------------------------|------|
| Espagne                      | VLA-ED (ppm)                | 5    |
| Espagne                      | VLA-ED (mg/m <sup>3</sup> ) | 17.6 |
| Espagne                      | VLA-EC (ppm)                | 10   |
| Espagne                      | VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> ) | 35.2 |
| Espagne                      | Nota                        | VLI  |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

2,6-DIMETHYLOCT-A-ENE-2-OL (CAS : 18479-58-8)

#### Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

ACETATE DE VINYLE (CAS : 108-05-4)

#### Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

3,7-DIMETHYLOCTANE-3-OL (CAS : 78-69-3)

#### Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

### Concentration prédite sans effet (PNEC)

ACETATE DE VINYLE (CAS : 108-05-4)

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

Compartiment de l'environnement

PNEC

#### Travailleurs

Inhalation

Effets systémique à long terme

73.5 mg de substance/m<sup>3</sup>

#### Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

0.42 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation

Effets systémique à long terme

17.6 mg de substance/m<sup>3</sup>

Inhalation

Effets systémiques à court terme

35.2 mg de substance/m<sup>3</sup>

Inhalation

Effets locaux à court terme

35.2 mg de substance/m<sup>3</sup>

#### Travailleurs

Inhalation

Effets systémique à long terme

2.75 mg de substance/m<sup>3</sup>

Sol

0.0035 mg/l

Eau douce

0.016 mg/l

Eau de mer

0.0016 mg/l

Eau à rejet intermittent

0.126 mg/l

Station d'épuration

6 mg/l

Sédiment d'eau douce

0.067 mg/(kg dw)

Sédiment d'eau de mer

0.0067 mg/(kg dw)

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Usage réservé aux professionnels.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection oculaire

Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

|                                                                                          |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page 5 sur 8        |
|                                                                                          | Révision n°: 0      |
|                                                                                          | Date : 17/08/2026   |
|                                                                                          | Remplace la fiche : |
| <b>ECRAN URINOIR LAGON</b>                                                               | <b>20508</b>        |

## RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

### Protection des mains

Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

### Protection de la peau et du corps

PPE : Chaussures de travail.

Caractéristiques : Marquage «CE» Catégorie II.

Normes CEN : EN ISO 13287, EN 20347

Maintenance : Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.

Observations : Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

### Protection des voies respiratoires

Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                |                                                            |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Etat physique                                  | : Solide                                                   |
| Couleur                                        | : Bleu                                                     |
| Odeur                                          | : Parfum caractéristique                                   |
| Point de fusion/Point de congélation           | : Non applicable                                           |
| Point d'ébullition                             | : Non applicable                                           |
| Inflammabilité                                 | : Non applicable                                           |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion   | : Non applicable                                           |
| Point d'éclair                                 | : Non applicable                                           |
| Température d'auto-inflammation                | : Non applicable                                           |
| Température de décomposition                   | : Non applicable                                           |
| pH                                             | : Non applicable (le mélange n'est pas soluble dans l'eau) |
| Viscosité, cinématique                         | : Non applicable                                           |
| Solubilité                                     | : Non applicable                                           |
| Hydro solubilité                               | : Non applicable                                           |
| Liposolubilité                                 | : Non applicable                                           |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Non applicable                                           |
| Pression de vapeur                             | : Non applicable                                           |
| Densité                                        | : Non applicable                                           |
| Densité relative                               | : Non applicable                                           |
| Densité de vapeur relative                     | : Non applicable                                           |
| Caractéristiques des particules                | : Non applicable                                           |
| Teneur maximale en COV                         | : 3.73 %                                                   |
| Présence de nanoforme                          | : Non concerné                                             |

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit ne présente pas de possibilité de réactions dangereuses.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout type de manipulation incorrecte.

|                                                                                          |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page 6 sur 8                        |
|                                                                                          | Révision n°: 0                      |
| <b>ECRAN URINOIR LAGON</b>                                                               | Date : 17/08/2026                   |
|                                                                                          | Remplace la fiche :<br><b>20508</b> |

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité (suite)

### 10.5. Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition ne se présente, si le produit est utilisé dans les conditions recommandées.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Information toxicologique des substances présentes dans la composition

| <b>Acétate de vinyle (108-05-4)</b> |                |
|-------------------------------------|----------------|
| DL50 orale rat                      | 3500 mg/kg [1] |
| DL50 cutanée rat – 24 h             | 7440 mg/kg [1] |
| CL50 inhalation rat – 4h            | 4490 ppm [1]   |

[1] Study report, 1967.

#### Toxicité aiguë

Données non concluantes pour la classification.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Données non concluantes pour la classification.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité pour la reproduction

Données non concluantes pour la classification.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition répétée

Données non concluantes pour la classification.

#### Danger par aspiration

Données non concluantes pour la classification.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

#### Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| <b>Acétate de vinyle (108-05-4)</b> |                                                                                                                                |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| NOEC – Poisson [1]                  | 0,551 mg/l (34 d) – Pimephales promelas<br>[1] Study report, 2003. OECD Guideline 210 (Fish, Early-Life Stage Toxicity Test)   |
| CE50 - Crustacés [1]                | 12.6 mg/l (48 h) – Daphnia magna<br>[1] Study report, 2003. OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)         |
| CE50 - Algues [1]                   | 12.7 mg/l (72 h) - Pseudokirchnerella subcapitata<br>[1] Study report, 2003. OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test) |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

|                                                                                          |                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page 7 sur 8                        |
|                                                                                          | Révision n°: 0                      |
| <b>ECRAN URINOIR LAGON</b>                                                               | Date : 17/08/2026                   |
|                                                                                          | Remplace la fiche :<br><b>20508</b> |

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques (suite)

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

| Nom                     | Log Pow | (BCF) | NOECs | Niveau      |
|-------------------------|---------|-------|-------|-------------|
| ACETATE DE VINYLE       | 0.73    |       |       | Très faible |
| 3,7-DIMETHYLOCTANE-3-OL | 3.58    |       |       | Modéré      |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

### 12.7. Autres effets néfastes

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) 2024/590 du Parlement européen et du Conseil du 7 février 2024 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Il est interdit de déverser ce produit dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives aux transports

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

## RUBRIQUE 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|                                                                                          |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| <b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b><br>(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878) | Page 8 sur 8        |
|                                                                                          | Révision n°: 0      |
| <b>ECRAN URINOIR LAGON</b>                                                               | Date : 17/08/2026   |
|                                                                                          | Remplace la fiche : |
|                                                                                          | <b>20508</b>        |

## RUBRIQUE 16 : Autres informations (suite)

### Libellés des phrases H, EUH figurant en rubrique 3

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 : Nocif par inhalation.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H351 : Susceptible de provoquer le cancer.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

### Abréviations et acronymes

BCF : Factor de bioconcentration.  
CEN : Comité européen de normalisation.  
DMEL : Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.  
DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.  
EC50 : Concentration efficace moyenne.  
PPE : Équipements de protection individuelle.  
LC50 : Concentration létale, 50%.  
LD50 : Dose létale, 50%.  
NOEC : Concentration sans effet observé.  
PNEC : Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental

Liste des rubriques modifiées lors de la dernière révision :

*Fin du document*